

Compte rendu du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 22 juin 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt deux juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu accordé, à titre dérogatoire, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	14/06/2021
Membres en exercice :	27
Présents :	23
Qui ont pris part à la délibération :	25

Etaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Laetitia CAYREL, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTES, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Anne-Marie GARRIGUES, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Karine LEWANDOWSKI, Damien MENEL, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL.

Absent et excusé : Mathilde ANDRE (pouvoir à Aurélie SOUFLI), Christian PEREZ (pouvoir à Anne GARRIGUES), Bruno TEYSSÉDRE, Marlène URSULE.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Guillaume SOULIE.

01 - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à l'école de Balsac suite à l'augmentation du nombre d'enfants en petite section de maternelle à la rentrée de septembre,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité allant du 1^{er} septembre 2021 au 06 juillet 2022 inclus.

Cet agent assistera l'enseignant pour l'accueil, l'animation, la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel utilisés ; à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8h75.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 – indice majoré 332 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

02 – CANTINE SCOLAIRE : TARIF VENTE REPAS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Le Maire propose d'appliquer une augmentation des tarifs sur les repas cantine pour l'année scolaire 2021-2022, comme indiqué :

* Tarif enfant : **4.00€ / repas** au lieu de 3.80€ en 2020-2021

* Tarif adulte : **6.30 € / repas** au lieu de 6.30€ en 2020-2021

* Carnet de 20 tickets repas enfant : **80€ le carnet**

* Carnet de 20 tickets repas adulte : **126€ le carnet**

* Forfait ABONNEMENT ANNUEL : **520€** (repas réservés tous les jours de la semaine toute l'année)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'augmentation des tarifs comme indiqué ci-dessus **à compter du 15 juillet 2021.**